



Formes en Vitrines

*Des vitrines des commerçants à la Chapelle Saint Jean,
La sculpture s'expose*

Conditions de participation

Article 1 :

L'Association Oriell avec la Maison du Développement Économique et les Associations de Commerçants organisent la seconde exposition de sculptures en ville sous la bannière « Formes en Vitrines » du samedi 27 mai au dimanche 11 juin 2023. Le projet : < <https://www.oriell.fr/> >

Article 2 :

L'exposition est ouverte **gratuitement** à tous les artistes sculpteurs. Les exposants s'engagent à ce que les œuvres restent exposées durant toute la durée de l'exposition.

Article 3 : participation

Complétez et enregistrez le formulaire d'inscription interactif sur le site : < <https://www.oriell.fr/inscription-formes-en-vitrines> > avant le **vendredi 16 décembre 2022**.

1. Proposez un maximum de 4 œuvres, pour chacune joindre 1 photographie de bonne qualité de présentation au format recommandé. Les photos servent à créer un catalogue d'œuvres disponibles. Celui-ci est présenté à chaque commerçant qui choisit ce qu'il accepte de mettre en valeur.
2. Composez un texte de 100 mots maximum pour expliquer votre démarche artistique.

*Le bouton **envoyé** transmet automatiquement votre inscription à l'organisateur par l'adresse formes-en-vitrines@oriell.fr*

Article 4 :

Les œuvres présentées ne devront répondre à aucun critère précis. La technique, la matière restent libres. Les dimensions, poids et matière seront convenablement précisés sur le formulaire d'engagement. L'organisateur définit et indique les emplacements d'exposition.

Le comité d'organisation se mobilise pour que toutes les œuvres soient exposées, mais ce sont les commerçants qui choisissent. La qualité de vos photos est l'autre le plus important pour déterminer leurs choix. Une œuvre proposée sans photo sera supprimée d'office.

Article 5 :

L'organisateur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les œuvres soient mises gratuitement à disposition, soient présentées dans les meilleures conditions, sauf si la nature de l'œuvre nécessite un support particulier celui-ci devra être prévu par l'exposant. L'association possède quelques supports, le nombre de supports dont nous disposons reste insuffisant, aussi, nous invitons les participants à se munir de leur propre matériel d'exposition dans la mesure du possible. L'artiste est mis en contact direct avec le commerçant.

Article 6 : Déroulement.

Installation des œuvres, du Lundi 22 jusqu'au vendredi 25 mai à 19 heures, en accord avec les commerçants.

Jeudi 25 mai à 16 heures, Point presse à la chapelle Saint Jean.

Vendredi 26 mai à 19 heures : Soirée vernissage, avec des artistes de théâtre de rue ou déambulation musicale sur le parcours des sculptures.

Dimanche 11 juin à 11 heures : Remise des 3 prix du public aux artistes, or, argent et bronze et tirage au sort des participants au jeu « La sculpture s'expose » à la Chapelle Saint Jean. *Les œuvres pourront être retirées des vitrines après le 11 juin en accord avec le commerçant accueillant.*

Article 8 : Transport des œuvres.

Les artistes exposent eux-mêmes les œuvres à l'endroit indiqué par l'organisateur avec une aide si nécessaire. Les organisateurs ne garantissent pas les dommages causés lors du transport aller et retour des œuvres.

Article 9 : Assurance et Sécurité.

L'artiste dégage l'association de toute responsabilité en ce qui concerne les risques, de quelque nature qu'ils soient et les erreurs ou omissions qui pourraient être commises au catalogue et déclare en outre se soumettre, tant aux prescriptions du règlement, qu'aux décisions du comité.

Article 10 : Vente des œuvres.

Chaque œuvre sera accompagnée d'une signalisation uniformisée. Les artistes présentés dans la rue n'exposeront pas dans la chapelle et inversement. La vente des œuvres n'est pas assurée par l'association. Néanmoins les coordonnées des artistes seront communiquées aux personnes intéressées pour une acquisition, en s'adressant à la permanence tenue par les organisateurs à la chapelle Saint-Jean. Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités, les acquéreurs traiteront directement avec l'artiste.

Article 11 : Promotion et Communication.

Les organisateurs s'engagent à effectuer la promotion et la communication de l'événement auprès des instances médiatiques concernées. Le public sera invité à participer activement à l'exposition, sous forme du jeu « La sculpture s'expose » et d'un vote par personne pour leur œuvre préférée, un bon de participation sera édité et distribué largement dans l'Audomarois, notamment via les établissements scolaires. Adultes et enfants pourront participer au jeu de la même façon. Les joueurs ayant rapporté un bulletin complété à la Chapelle Saint Jean participeront à un tirage au sort.

Articles 12 :

Les exposants ne peuvent prétendre à aucun droit ou cachet pour les photos prises au cours de l'exposition.

Article 13 : Prix du public

Les prix, Or, Argent, Bronze récompenseront les 3 œuvres les plus appréciées des votants parmi toutes celles présentées dans les vitrines. Les exposants invités d'honneur à la Chapelle Saint Jean, ne pourront pas recevoir de vote. La remise des prix se déroulera le dimanche 11 juin à 11 heures, dans la chapelle Saint Jean.

Article 14 :

Le fait de participer à cette exposition implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions.

Contact : Michel Bonne 06 06 46 71 47 formes-en-vitrines@oriell.fr

